



Enjeux et perspectives de l'interprétation auprès des tribunaux au Nigéria: Le cas de Lagos et d'Abuja

Ibrahim, Charles Loukmane (charlesibrahim92@gmail.com); MA student at Pan-African University for Governance, Humanities and Social Sciences (PAUGHSS) hosted by the Advanced School of Translators and Interpreters (ASTI)
Meh Nge Deris (mderis2022@gmail.com); Lecturer of Translation Studies and Senior Translator, Advanced School of Translators and Interpreters (ASTI), Buea, Cameroon.
Suh Joseph Che (Email: josephchesuh@gmail.com/Tel: 237 682826462) Professor of Translation Studies and Applied Linguistics, Advanced School of Translators and Interpreters (ASTI), Buea, Cameroon.

RÉSUMÉ

Cette étude porte sur les pratiques d'interprétation dans les tribunaux nigériens, notamment à Lagos et à Abuja, afin d'explorer les défis et les perspectives liés à l'interprétation auprès des tribunaux dans le pays. L'objectif de la recherche est d'identifier les rôles des interprètes auprès des tribunaux, d'examiner les difficultés qu'ils rencontrent et de proposer des stratégies pour améliorer la qualité de l'interprétation. En s'appuyant sur une méthodologie qualito-quantitative incluant des entretiens semi-structurés, des questionnaires et des analyses documentaires, l'étude explore les expériences et les perceptions des interprètes et des autres parties prenantes du système judiciaire nigérien. Les résultats mettent en évidence des défis majeurs tels que l'insuffisance de la formation, l'absence de programmes de certification et la complexité liée à la diversité linguistique du Nigéria. L'étude souligne l'importance de professionnaliser l'interprétation auprès des tribunaux afin de garantir un accès équitable à la justice et propose des recommandations ciblées pour améliorer la formation des interprètes et les cadres réglementaires.

Mots-clés : Défis, diversité linguistique, formation des interprètes, interprétation, professionnalisation, tribunaux nigériens

How to cite: Charles Loukmane, I., Nge Deris, M., & Joseph Che, S. (2025). Enjeux et perspectives de l'interprétation auprès des tribunaux au Nigéria: Le cas de Lagos et d'Abuja. *GPH-International Journal of Social Science and Humanities Research*, 8(01), 108-120. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14670755>



This work is licensed under Creative Commons Attribution 4.0 License.

ABSTRACT

This study examines interpretation practices in Nigerian courts, specifically in Lagos and Abuja, in a bid to explore the challenges and prospects associated with judicial interpretation in the country. The study aims to identify the roles of court interpreters, examine the difficulties they face, and propose strategies to improve the quality of interpretation. Using a mixed-method approach, with the aid of semi-structured interviews, questionnaires, and documentary analysis, the study delves into the experiences and perceptions of interpreters and other stakeholders within the Nigerian judicial system. The findings highlight major challenges such as inadequate training, the lack of certification programs, and the complexities associated with Nigeria's linguistic diversity. The study emphasizes the importance of professionalizing judicial interpretation to ensure equitable access to justice and offers targeted recommendations for improving interpreter training and regulatory frameworks.

Keywords: Challenges, interpreter training, court interpreting, linguistic diversity, Nigerian courts, professionalization

1. INTRODUCTION

Le contexte de notre étude axé sur le système judiciaire nigérian, pilier fondamental pour maintenir la justice dans un pays d'une grande diversité linguistique et culturelle, est structuré de manière hiérarchique pour répondre aux besoins variés de ses citoyens. Avec une population estimée à 216,8 millions d'habitants en 2022, composée de plus de 500 groupes ethniques et linguistiques (National Population Commission, 2022), le système judiciaire comprend une variété de tribunaux spécialisés à différents niveaux. Au sommet de cette hiérarchie se trouve la Cour suprême, présidée par le juge en chef du Nigéria, qui statue sur les affaires constitutionnelles et fédérales d'une importance capitale (Oumarou Ly, 2021). Viennent ensuite la Cour d'appel, les tribunaux fédéraux supérieurs, ainsi que des juridictions d'État, telles que les tribunaux de sharia, coutumiers et de magistrats, chacun ayant un rôle spécifique selon les traditions locales et les questions relevant de la législation fédérale ou étatique (Bello, 2023 ; Okeke, 2023 ; Madu, 2023 ; Sylla, 2022 ; Tanghepo, 2016). Cette structure vise à garantir une justice équitable tout en prenant en compte les particularités régionales. Cependant, dans ce système complexe, l'interprétation auprès des tribunaux devient un facteur clé pour assurer l'accès à la justice, notamment dans un pays où plus de 500 langues sont parlées, bien que l'anglais soit la langue officielle (Adegbite, 2010). L'interprétation juridique, qui trouve ses origines dans l'ère coloniale lorsque l'anglais a été imposé comme langue légale, revêt d'une importance cruciale dans les villes comme Lagos et Abuja, qui, tout en étant des centres urbains, sont le reflet des défis linguistiques du pays. Malgré son rôle fondamental, la pratique de l'interprétation dans les tribunaux nigériens se heurte à de nombreux obstacles, tels que le manque de formation spécialisée, l'absence de certification professionnelle et l'absence de normes claires régissant cette activité. Ces défis affectent la qualité des procédures judiciaires et compromettent l'accès équitable à la justice. Face à cette situation, cette étude se propose d'analyser le rôle des interprètes auprès des tribunaux de Lagos et d'Abuja, en identifiant les principaux obstacles rencontrés et en explorant les solutions possibles pour améliorer cette pratique. Elle s'intéresse particulièrement aux questions suivantes : comment l'interprétation est-elle structurée auprès des tribunaux nigériens, notamment dans les juridictions de Lagos et d'Abuja ? Quels sont les

défis spécifiques auxquels sont confrontés les interprètes dans ces tribunaux ? Et quelles solutions pourraient être mises en place pour remédier à ces défis ?

1.1. Revue empirique

Bien qu'il n'existe pas d'études spécifiques sur l'interprétation auprès des tribunaux au Nigéria, plusieurs recherches menées dans d'autres contextes africains offrent des perspectives précieuses. Dieng (2024) sur l'interprétation auprès des tribunaux au Sénégal examine la qualité des services d'interprétation et les besoins des acteurs impliqués dans un environnement sociolinguistique complexe, avec pour objectif de garantir un accès équitable à la justice. Gandu (2010) se focalise sur l'évolution et la professionnalisation de l'interprétation auprès des tribunaux à Buea au Cameroun, en soulignant son rôle crucial dans l'accès à la justice dans un contexte multilingue. De même, Shoko (2024) au Zimbabwe explore les défis rencontrés par les interprètes, mettant en évidence l'importance de la professionnalisation pour améliorer l'accès à la justice dans un environnement linguistiquement diversifié. Enfin, Fachehoun (2019) analyse la fracture linguistique dans le système judiciaire au Bénin et propose l'intégration d'interprètes communautaires comme solution pour renforcer l'accès à une justice équitable. Ces recherches convergent sur la nécessité d'une interprétation auprès des tribunaux, professionnelle et adaptée dans des contextes multilingues, en insistant sur la formation des interprètes et l'intégration des spécificités locales afin d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice dans les systèmes juridiques africains. C'est dans cette optique que nous avons décidé d'entreprendre cette étude sur l'interprétation auprès des tribunaux au Nigéria, dans le but de contribuer à l'amélioration de l'accès à une justice équitable dans un contexte multilingue.

1.2. Définition des concepts clés

1.2.1. L'interprétation

L'interprétation, en tant qu'acte de communication inter linguistique, facilite la compréhension mutuelle depuis l'Antiquité (Baigorri-Jalón, 2014). La profession d'interprète s'est formalisée après la Première Guerre mondiale et s'est professionnalisée après la Seconde Guerre mondiale, avec la création de l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (AIIC) en 1953 (Baigorri-Jalón, 2014). L'AIIC définit l'interprétation comme la transmission orale de sens entre langues, en particulier lors de réunions multilingues (AIIC, n.d.). Cette pratique se divise en deux catégories : l'interprétation de conférence, qui nécessite fidélité et confidentialité, et l'interprétation communautaire, notamment dans les contextes juridiques de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ, 1994).

1.2.2. L'interprétation communautaire

Depuis les années 1990, l'interprétation communautaire a connu une expansion notable, visant à faciliter la communication entre personnes de langues différentes dans des contextes tels que les services sociaux, la santé et le droit (Mikkelsen & Jourdenais, 2015). Contrairement à l'interprétation de conférence, elle a pour objectif de garantir un accès équitable aux services pour les minorités linguistiques (Phelan, 2015). Wadensjö (1998) met en exergue le rôle actif de l'interprète, qui participe à la construction du sens et influence les interactions. L'interprète communautaire joue un rôle clé, notamment dans les domaines médical et juridique, en facilitant la communication pour assurer un accès adéquat aux services.

1.2.3. L'interprétation auprès des tribunaux

L'interprétation en milieu judiciaire, notamment dans les tribunaux, exige précision et neutralité pour garantir les droits des parties (Berk-Seligson, 1990). Professionnalisée après les procès de Nuremberg et de Tokyo, elle suit des normes d'interprétation simultanée, appliquées dans les tribunaux internationaux et nationaux (Gaiba, 1998). Cette pratique requiert des compétences techniques, linguistiques et interpersonnelles pour assurer une communication impartiale et efficace (Mikkelsen, 2016). Selon Pochhacker (2015), elle est essentielle lorsque les participants, comme témoins, accusés ou juges, rencontrent des barrières linguistiques ou des handicaps. Wadensjö (1998) souligne le rôle actif des interprètes dans la construction du sens et la facilitation des interactions.

1.2.4. Interprétation auprès des tribunaux en Occident

Le procès de Nuremberg (1945-1946) a marqué un tournant décisif dans l'histoire de l'interprétation auprès des tribunaux, notamment en établissant un précédent pour l'interprétation communautaire. La Charte du Tribunal international militaire, signée le 8 août 1945, garantissait la traduction et l'interprétation des procédures légales en anglais, français, russe et allemand (Gaiba, 1998). Depuis, l'interprétation auprès des tribunaux a été formalisée dans des pays comme l'Australie, où le droit à un interprète est garanti par la Federal Magistrates Court Interpreter and Translator Policy, et au Danemark, où l'emploi d'interprètes auprès des tribunaux est régulé par la section 149(1) de l'acte de la justice administrative (Mikkelsen & Jourdenais, 2015).

1.2.5. Interprétation auprès des tribunaux en Afrique

L'interprétation auprès des tribunaux en Afrique, bien que peu étudiée, est reconnue comme essentielle dans certains pays. En Afrique du Sud, où les langues officielles sont majoritairement celles des minorités, comme l'anglais et l'afrikaans, l'interprétation devient cruciale. Dans les tribunaux magistraux, notamment dans la province de Gauteng, environ 90 % des cas nécessitent l'interprétation (Moeketsi & Wallmach, 2005). Pour répondre à cette demande, le département de la justice emploie des milliers d'interprètes pour fournir des services dans les langues officielles du pays.

2. CADRE THÉORIQUE

Pour mener cette étude, nous avons adopté certains cadres théoriques fondamentaux à savoir : la théorie de Tseng, la théorie de Bravo, la théorie des parties prenantes, la théorie des droits linguistiques et d'accès à la justice, ainsi que l'approche des dimensions de la qualité dans le contexte judiciaire.

2.1 La théorie de Tseng

Le modèle de professionnalisation de Tseng (1992), basé sur la formation spécialisée, la certification, les normes professionnelles et la reconnaissance institutionnelle, est essentiel pour garantir la qualité d'interprétation auprès des tribunaux. Il est particulièrement pertinent pour notre recherche sur les interprètes auprès des tribunaux au Nigéria, car il propose des solutions concrètes pour professionnaliser les services d'interprétation, améliorer l'efficacité des interprètes dans les tribunaux et assurer une justice équitable.

2.2. La théorie de Bravo

La théorie de Bravo (2019) met en évidence le rôle crucial d'interprètes auprès des tribunaux en tant que médiation culturelle, nécessitant une prise en compte des contextes culturels,

juridiques et des attentes des parties prenantes. Elle souligne l'importance de programmes de formation ciblés pour développer les compétences linguistiques des interprètes et leur capacité à évoluer dans des environnements judiciaires complexes. Cette théorie s'avère pertinente pour notre étude sur les interprètes auprès des tribunaux au Nigéria, car elle permet de mieux comprendre les compétences requises pour assurer une justice équitable, tout en prenant en considération les défis culturels et institutionnels propres à ce contexte.

2.3. La théorie des parties prenantes

La théorie des parties prenantes de Freeman (1984) postule que les organisations doivent prendre en considération tous les groupes affectés par leurs actions, au-delà des seuls actionnaires. Lorsqu'elle est appliquée aux interprètes auprès des tribunaux, cette théorie implique que les tribunaux doivent inclure l'ensemble des parties prenantes (justiciables, avocats, acteurs judiciaires, interprètes) afin de garantir une interprétation équitable et de répondre aux besoins des individus, en particulier ceux ne maîtrisant pas la langue du tribunal. Cette approche est pertinente pour notre étude, car elle met en évidence l'importance de l'exclusivité et de l'accessibilité dans le système judiciaire nigérian, tout en identifiant les défis pratiques liés à son application.

2.4. La théorie des droits linguistiques et d'accès à la justice

La théorie des droits linguistiques et de l'accès à la justice (Kymlicka, 1995 ; Skutnabb-Kangas, 2000 ; ministère de la Justice du Canada, 2019) examine comment garantir la protection des langues minoritaires et l'égalité d'accès à la justice, notamment dans les sociétés multilingues. Elle souligne l'importance de reconnaître les droits linguistiques comme fondamentaux pour assurer un accès équitable à la justice dans la langue choisie. Cette théorie est bénéfique pour notre recherche sur les interprètes auprès des tribunaux au Nigéria, en mettant en lumière les défis liés à la diversité linguistique et la nécessité de mesures adaptées pour protéger les droits des minorités linguistiques dans les tribunaux.

2.5. L'approche des dimensions de la qualité en milieu judiciaire

L'approche des dimensions de la qualité dans le domaine judiciaire évalue la qualité des décisions et services judiciaires à travers des critères tels que la transparence, l'exactitude, l'exhaustivité, l'impartialité et la qualité perçue (Colombet & Gouttefangeas, 2021 ; Boyer & Nefzi, 2020). Hofstede (2011) propose une analyse comparative des systèmes judiciaires fondée sur des dimensions culturelles. Cette approche est particulièrement pertinente pour notre recherche sur l'interprétation auprès des tribunaux au Nigéria, car elle permet d'évaluer la qualité de l'interprétation en intégrant à la fois les attentes des parties prenantes et les critères objectifs et subjectifs, qui sont cruciaux pour assurer une justice équitable et efficiente.

3-. MÉTHODOLOGIE

Cette recherche a recours à une approche méthodologique intégrant à la fois des méthodes quantitatives et qualitatives, en adéquation avec la diversité des données recueillies. Elle décrit les traits caractéristiques de la population ciblée, les stratégies d'échantillonnage utilisées, ainsi que les techniques de collecte et d'analyse des données. Par ailleurs, elle souligne l'importance des considérations éthiques prises en compte tout au long du processus de l'étude, offrant ainsi un cadre clarifié pour l'interprétation des choix méthodologiques retenus.

3.1. Taille de la population

Cette étude se concentre sur le Nigéria, en particulier les tribunaux de Lagos et d'Abuja, et examine les perceptions des parties prenantes d'interprètes auprès des tribunaux : interprètes, juges, avocats, justiciables, administrateurs et experts en linguistique. Elle explore les défis et besoins liés à interprètes auprès des tribunaux dans ces régions stratégiques.

3.2. Techniques d'échantillonnage

La collecte de données a impliqué l'envoi de questionnaires aux interprètes, praticiens de la justice et justiciables dans deux régions du Nigéria, afin d'explorer les enjeux d'interprètes auprès des tribunaux. Des guides d'entretien ont également été utilisés pour approfondir l'analyse, bien que seuls 03 entretiens aient pu être réalisés, en raison de contraintes temporelles et de l'indisponibilité des autorités judiciaires. Ces entretiens ont fourni des données qualitatives essentielles.

3.3. Instruments de collecte des données

Les outils de collecte incluent des questionnaires pour obtenir des données quantitatives sur les perceptions des interprètes et des parties prenantes, des guides d'entretien pour explorer qualitativement les défis rencontrés et les attentes des parties, ainsi qu'un recueil documentaire pour analyser les pratiques et politiques d'interprétation. L'analyse de discours a permis de comprendre les représentations sociales influençant la perception d'interprètes auprès des tribunaux.

3.4. Traitement et analyse des données

Les outils de traitement et d'analyse des informations permettent d'exploiter de manière systématique les données qualitatives et quantitatives, en transformant les données brutes en informations analysables. Les techniques essentielles incluent la retranscription des entretiens (conversion des enregistrements audio en texte), l'analyse des données (utilisation d'approches thématiques, de contenu ou statistiques pour identifier des tendances), la synthèse (regroupement des données en catégories ou thèmes), et la présentation des résultats à l'aide de tableaux récapitulatifs. Ces étapes facilitent l'interprétation et la présentation des résultats de manière structurée et claire.

3.5. Considérations éthiques

Les considérations éthiques sont cruciales dans toute recherche, particulièrement lorsqu'il s'agit d'études en milieu social. Elles englobent plusieurs principes, notamment le respect du consentement des participants à prendre part ou non à l'étude. Avant de distribuer notre questionnaire et de réaliser les entretiens, nous avons sollicité et obtenu l'autorisation nécessaire auprès des autorités compétentes de l'ASTI/PAUTRAIN. De plus, nous avons veillé à informer les répondants et les personnes interviewées sur notre identité ainsi que sur les objectifs de notre recherche. Un autre aspect important concerne la préservation de l'anonymat, garantissant que le questionnaire respecte la confidentialité des informations fournies par les participants.

4. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

4.1. Organisation de l'interprétation auprès des tribunaux au Nigéria

4.1.1. Le profil professionnel

En caractérisant le profil professionnel des répondants, il en ressort que l'ensemble des participants (100 %) se déclarent interprètes auprès des tribunaux à temps partiel, ce qui indique que cette profession est principalement exercée à temps partiel par l'ensemble des répondants.

En interrogeant les participants sur leur niveau d'étude, nous constatons que parmi les 18 répondants, (08) détient un Master et 02 ont un Doctorat, ce qui indique un niveau d'éducation globalement élevé parmi les interprètes auprès des tribunaux interrogés. Seuls 07 ont une Licence et 01 un diplôme de niveau Advanced Level.

4.1.2. Interprètes ayant reçu une formation professionnelle

En rapport avec la formation professionnelle d'interprétation, les réponses recueillies révèlent que seulement 16,7 % des répondants ont suivi une formation spécifique, ce qui suggère que la formation formelle n'est pas une exigence pour exercer la profession d'interprète auprès des tribunaux au Nigéria. La majorité (83,3 %) acquiert leurs compétences par l'expérience et l'autodidaxie, ce qui pourrait affecter la qualité des services d'interprétation auprès des tribunaux.

4.1.3. Existence d'une association d'interprètes auprès des tribunaux au Nigéria

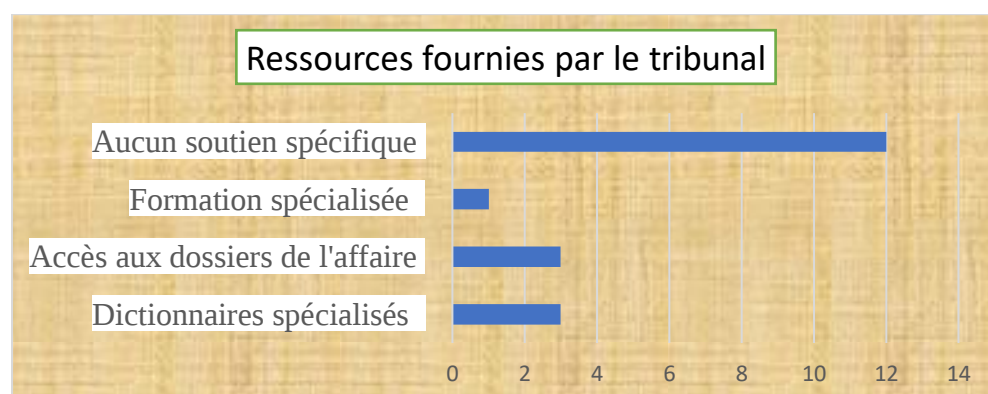
Nous remarquons l'absence d'une association d'interprètes auprès des tribunaux au Nigéria, 100 % des répondants confirmant ne pas en avoir connaissance. Cette lacune soulève des préoccupations concernant la reconnaissance, le statut des interprètes auprès des tribunaux et les normes de qualité des services d'interprétation dans le système judiciaire nigérian.

4.1.4. Rôle de l'interprète judiciaire

En ce qui concerne le rôle de l'interprète auprès des tribunaux, l'enquête révèle que la majorité des répondants (16) considèrent le rôle de l'interprète auprès des tribunaux comme celui d'un facilitateur de communication, mettant en avant la neutralité et l'impartialité. Les autres rôles proposés, tels que celui de simple transmetteur fidèle (5 répondants), militant (4 répondants) ou « gardien »/ « autre » (2 répondants), sont perçus de manière marginale. La fonction de facilitateur de communication est ainsi majoritairement reconnue comme la principale mission de l'interprète judiciaire.

4.2. Informations relatives aux différents défis confrontés par les interprètes sur le marché

4.2.1 Ressources fournies par le tribunal pour préparer l'interprétation



L'enquête montre que 63 % des tribunaux au Nigéria ne fournissent pas de ressources spécifiques pour soutenir les interprètes auprès des tribunaux ce qui pourrait compromettre la qualité de leur travail et avoir des répercussions sur la justice. Toutefois, certains tribunaux offrent des ressources limitées, telles que des formations spécialisées (5 %), l'accès aux dossiers de l'affaire (16 %) et des dictionnaires spécialisés (16 %), indiquant une reconnaissance partielle du besoin de soutien pour les interprètes.

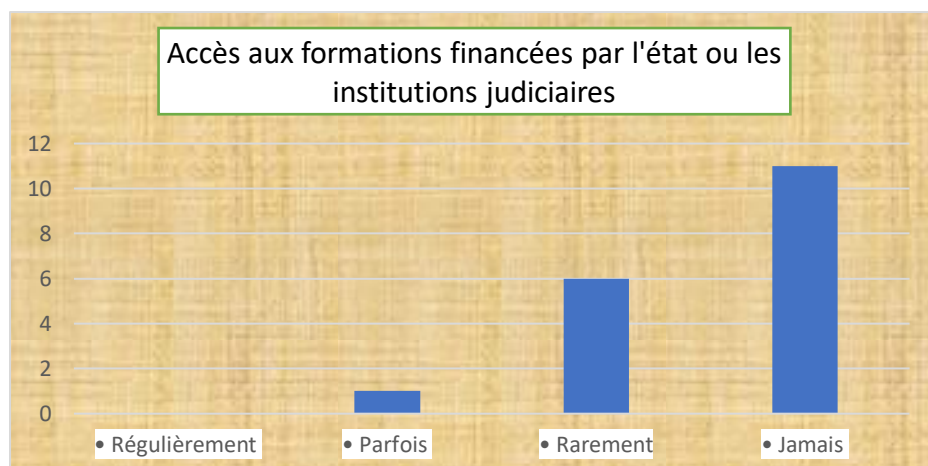
4.2.2 Compréhension des groupes ethniques au Nigéria à travers des cours de sensibilisation culturelle

Au regard de la compréhension et des sensibilités culturelles des groupes ethniques du Nigéria, nous observons que 39 % des interprètes auprès des tribunaux au Nigéria ont suivi une formation en sensibilisation culturelle, ce qui suggère que la majorité (61 %) n'est pas préparée à gérer les nuances culturelles dans les procédures judiciaires. Cette absence de formation pose des questions sur leur capacité à fournir des services d'interprétation culturellement sensibles, essentielles pour une communication efficace et respectueuse en contexte judiciaire.

4.2.3 Rémunération des interprètes auprès des tribunaux par rapport aux exigences de leur rôle

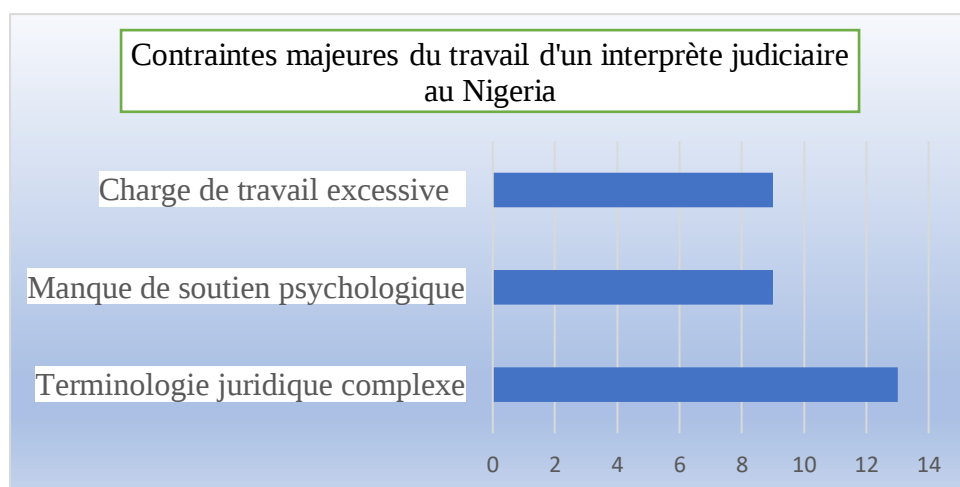
En fonction de la rémunération pour les tâches effectuées, 89 % des interprètes auprès des tribunaux au Nigéria estiment que leur rémunération est insuffisante, ce qui reflète une insatisfaction généralisée pouvant impacter leur motivation et performance. Seuls 11 % des répondants sont satisfaits de leur salaire, soulignant la nécessité de revoir les politiques salariales pour cette profession.

4.2.4 Fréquence d'accès aux formations financées par l'État ou les institutions judiciaires



L'enquête montre que 61 % des interprètes auprès des tribunaux au Nigeria n'ont jamais eu accès à des formations financées par l'État ou les institutions judiciaires, 33 % y ayant un accès rare et seulement 6 % en bénéficiant occasionnellement. Ces résultats révèlent un manque de soutien financier et institutionnel pour la formation continue des interprètes, soulignant la nécessité d'améliorer l'accès à ces formations.

4.2.5 Contraintes du travail d'un interprète judiciaire



L'enquête identifie plusieurs défis rencontrés par les interprètes auprès des tribunaux au Nigeria, avec une charge de travail excessive et un manque de soutien psychologique, cités par 9 répondants chacun. Le principal défi est la terminologie juridique complexe, mentionnée par 13 répondants, soulignant la nécessité d'une formation continue et de soutien pour garantir des services d'interprétation de haute qualité.

4.2.6 Impact du manque de terminologie juridique sur l'interprétation dans les langues locales

L'enquête montre que 66,7 % des répondants considèrent que le manque de terminologie juridique dans l'interprétation des langues locales au Nigeria entraîne des malentendus fréquents, affectant l'équité des procédures judiciaires. Ce résultat souligne la nécessité d'une formation continue et de soutien pour les interprètes afin de maîtriser cette terminologie. Les

autres répondants estiment que ce manque est parfois gérable (22,2 %) ou n'a aucun effet (11,1 %), mais ces opinions sont moins fréquentes.

5. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette partie de notre étude vise à faire des propositions aux parties prenantes quant aux perspectives pour une interprétation de qualité auprès des tribunaux au Nigéria. Ces discussions et recommandations découlent des informations collectées sur le terrain après analyses.

5.1. Mesures pour l'amélioration de l'interprétation auprès des tribunaux

La formation professionnalisante et continue est de rigueur. Le constat est fait que la certification professionnelle est considérée comme la mesure la plus efficace pour assurer la qualité des interprètes auprès des tribunaux suivie des programmes de formation continue pour maintenir leurs compétences à jour. La nécessité de formations spécifiques s'avère plus que cruciale pour améliorer la compétence des interprètes auprès des tribunaux au Nigéria, en particulier la sensibilisation interculturelle et le droit pénal et civil. Ces formations permettraient de mieux comprendre les différences culturelles et les principes juridiques. La gestion du stress n'est pas en reste car il souligne également l'importance du bien-être mental des interprètes.

5.2. Accès à des ressources spécialisées pour l'amélioration de la performance

Il en ressort de notre analyse que l'accès aux ressources spécialisées est crucial pour améliorer les performances des interprètes auprès des tribunaux au Nigéria, soulignant la nécessité de telles ressources pour garantir la qualité et l'équité des procédures.

5.3. Amélioration des services d'interprétation auprès des tribunaux par la technologie

Il serait opportun que les tribunaux usent de l'avancée technologique dans les procédures judiciaires. Les participants à cette étude ont mis en exergue l'importance de la technologie dans l'interprétation auprès des tribunaux au Nigéria. Nous avons remarqué que les logiciels de reconnaissance vocale sont perçus comme essentiels pour améliorer la rapidité et l'exactitude de l'interprétation, tandis que l'interprétation à distance pourrait faciliter les services dans les zones éloignées. Les applications de traduction automatique ont également été évoquées comme des outils utiles pour améliorer la qualité du travail des interprètes.

5.5. Amélioration des conditions de travail des interprètes auprès des tribunaux

Notre analyse révèle que les interprètes auprès des tribunaux au Nigéria ont des besoins spécifiques pour améliorer leurs conditions de travail parmi lesquels figure l'aspect pécunier pour reconnaître la valeur de leur travail, et la reconnaissance officielle de leur rôle dans le système judiciaire à travers un cadre réglementaire. Ces mesures permettraient de leur donner plus de valeur intrinsèque afin d'assurer une interprétation de qualité.

6. CONCLUSION

Cette étude portant sur les enjeux et perspectives de l'interprétation auprès de certains tribunaux au Nigéria a permis d'identifier divers défis rencontrés par les interprètes auprès des tribunaux au Nigéria, tels que l'absence de formation spécialisée, le manque de reconnaissance professionnelle et sociale, la concurrence des interprètes non qualifiés, la rareté des langues de travail et la forte charge cognitive. Toutefois, les solutions proposées pourraient contribuer de manière significative à l'amélioration de leurs conditions de travail.

et de leurs qualifications professionnelles. Il est désormais essentiel de mettre en œuvre ces recommandations pour renforcer le secteur d'interprètes auprès des tribunaux au Nigéria. À cet égard, l'étude recommande plusieurs actions pour surmonter ces obstacles et améliorer les conditions et qualifications des interprètes :

- L'établissement d'institutions de formation spécialisées en interprétation auprès des tribunaux, car la plupart des interprètes interrogés n'ont pas reçu de formation formelle dans ce domaine.
- L'organisation du marché d'interprètes auprès des tribunaux conformément aux normes existantes pour remédier aux préoccupations relatives à son dysfonctionnement.
- La création d'une association d'interprètes afin de réguler les normes professionnelles, promouvoir ses membres et offrir un cadre d'auto-évaluation pour optimiser les compétences et corriger les lacunes.
- La formation des interprètes à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, notamment les logiciels de visioconférence, afin de s'adapter aux évolutions technologiques du secteur.

BIBLIOGRAPHIE

- Adegbite, W. (2010). *The role of language interpretation in the Nigerian judiciary system: Challenges and prospects*. University Press.
- AIIC. (n.d.). Interprétation. Association Internationale des Interprètes de Conférence. Retrieved from <https://www.aiic.net>
- Baigorri-Jalón, J. (2014). *L'interprétation : Une histoire de la profession*. Presses Universitaires de Perpignan.
- Bello, A. (2023). *The Nigerian judicial system: Structure and challenges*. Legal Publishing House.
- Berk-Seligson, S. (1990). *The bilingual courtroom: Court interpreters in the judicial process*. University of Chicago Press.
- Bravo, G. (2019). The role of judicial interpretation as cultural mediation: Contexts, expectations, and training programs. *Journal of Legal and Intercultural Studies*.
- Colombet, L., & Gouttefangeas, J. (2021). *Les dimensions de la qualité dans le domaine judiciaire*.
- Fachehoun, A. (2019). *L'interprétation communautaire auprès des tribunaux au Bénin* (Mémoire de Master inédit). ASTI, Université de Buea.
- Dieng, O. (2024). *La problématique de la qualité de l'interprétation auprès des tribunaux au Sénégal* (Mémoire de Master inédit). ASTI, Université de Buea.
- Freeman, R. E. (1984). *Strategic management: A stakeholder approach*. Pitman.
- Gaiba, F. (1998). *The origins of simultaneous interpretation: The Nuremberg Trials*. The Benjamins Translation Library.
- Gandu, S. (2010). *The history and practice of court interpretation in Cameroon, the case of Buea* (Mémoire de Master inédit). ASTI, Université de Buea.
- Hofstede, G. (2011). Dimensionalizing cultures: The Hofstede model in context. *Online readings in Psychology and Culture*, 2(1). <https://doi.org/10.9707/2307-0919.1014>
- Kymlicka, W. (1995). *Multicultural citizenship: A liberal theory of minority rights*. Oxford University Press.
- Madu, P. (2023). *The evolution of the Nigerian legal system and language issues*. *African Law Review*, 12(3), 45–60.
- Mikkelsen, H. (2016). *Interpreting in the community and workplace: A practical guide*. Routledge.
- Mikkelsen, H., & Jourdenais, R. (2015). *Community interpreting: A critical introduction*. Routledge.
- Ministère de la Justice du Canada. (2019). *L'accès à la justice dans la langue de son choix*. Ministère de la Justice du Canada.
- Moeketsi, N., & Wallmach, K. (2005). Interpreting in South Africa: A critical review of the current status of court interpreting. *Language and the Law*.
- National Population Commission. (2022). *Population report: Nigeria's demographics and diversity*. Government Printer.
- Okeke, C. (2023). *Challenges of interpretation in Nigerian courts: A critical analysis*. *Legal Studies Journal*, 15(2), 123–138.

- Oumarou Ly, M. (2021). *The role of the Nigerian Supreme Court in the federal judicial hierarchy*. *Journal of African Constitutional Law*, 8(1), 98–112.
- Phelan, M. (2015). Community interpreting and the equitable access to services for linguistic minorities. In M. K. A. (Ed.), *The Routledge Handbook of Translation and Interpreting*. Routledge.
- Pochhacker, F. (2015). *Introducing interpreting studies* (2nd ed.). Routledge.
- Shoko, I. (2024). *The situation of court interpreting in Zimbabwe* (Mémoire de Master inédit). ASTI, Université de Buea.
- Skutnabb-Kangas, T. (2000). *Linguistic genocide in education – or worldwide diversity and human rights?* Lawrence Erlbaum Associates.
- Sylla, K. (2022). *Understanding the multi-tiered court system of Nigeria*. *Nigerian Law Journal*, 14(4), 67–80.
- Tanghepo, L. (2016). *The role of specialized courts in Nigeria's judicial framework*. *African Judicial Review*, 10(2), 34–49.
- Tseng, L. (1992). The professionalization of court interpreting: Training, certification, and institutional recognition. *Journal of Translation and Interpreting Studies*.
- Wadensjö, C. (1998). *Interpreting as interaction: On dialogue in interpreter-mediated communication*. Longman.